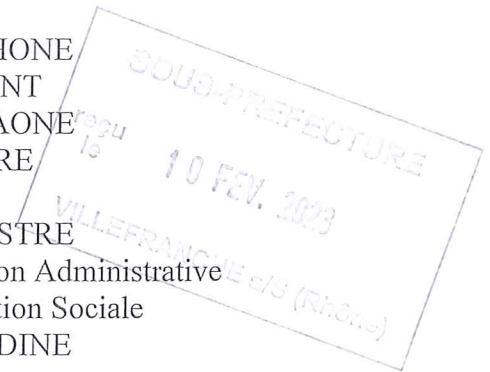


DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de  
membres En  
exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10  
dont 2 pouvoirs

*L'an deux mil vingt et trois, le six février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRADEL Christian,*

*Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme MURE Christelle, Mme WESSE Béatrice*

*Absents*

*Mme DI STEFANO Annick excusée donne pouvoir à Mr GAUDON Daniel  
Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice  
Mme GONDARD Isabelle*

*Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY-POISOT*

Monsieur le Président présente les éléments de l'exercice budgétaire 2023 de la résidence Autonomie Les Tilleuls de Vindry s/Turdine et demande au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de délibérer.

Les remarques du service de tarification du Conseil Général du Rhône sont prises en compte comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses brutes	292 676.81 €
Recettes en atténuation	19 7317.30 €

OBJET :  
CCAS/FPA  
Autorisation du  
Département  
Prix de journée  
2023

Prix de journée autorisés par les services du Département suivant arrêté du Président N° ARCG-DAPAH-2022-052:

- F1 22.03 €
- F1 bis 24.47 €
- F1 bis couple 26.91 €

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
*Le Président,  
C. PRADEL*

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité .:

- Accepte les décisions du Conseil Général du Rhône qui autorise des dépenses brut à 292 676.81 € pour le budget de fonctionnement.
- Accepte les prix de journée fixés par le Département du Rhône comme cités ci-dessus pour l'année 2023.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
*C. PRADEL*



DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

SOUS-PREFECTURE  
10 FEV. 2023  
VILLEFRANCHE (RHONE)

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10 dont 2  
pouvoirs

*L'an deux mil vingt et trois, le six février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRADEL Christian,*

*Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme MURE Christelle, Mme WESSE Béatrice*

Absents

*Mme DI STEFANO Annick excusée donne pouvoir à Mr GAUDON Daniel  
Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice  
Mme GONDARD Isabelle*

Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY-POISOT

Monsieur le Président expose à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale le rapport d'orientation budgétaire et le contexte de l'élaboration du budget 2022 La demande de subvention à la commune serait de 47 000€. Le résultat de l'exercice 2022 pour le CCAS sera excédentaire de 2 574.93€ compensé par les réserves budgétaires. Pour mémoire le CCAS a financé 116 bons d'achat (valeur nominale de 25€), 242 repas pour les 4 sites plus les goûters et 290 colis Il est noté que les résidents des tilleuls ont bénéficié du repas de Noël. Les heures effectuées par la direction du CCAS pour le compte du CCAS donnent lieu à un reversement pour le bénéfice de la Résidence Autonomie à hauteur de 2 heures hebdomadaire. Nous enregistrons plusieurs demandes de subvention des associations pour 2023. En 2022 a été attribué 9 790 € pour 7 associations A l'appui de l'analyse des besoins sociaux de la commune de Vindry sur Turdine souhaite poursuivre sa politique en matière sociale et notamment ses aides. Pour mémoire il a été accordé 600 € de secours d'urgence pour 8 bénéficiaires Le CCAS n'a pas de dette en cours et ne pratique pas l'investissement

Concernant la Résidence Autonomie un déficit de 54 000€ est à prévoir en raison d'une diminution drastique des recettes (- 31 000€) une augmentation des dépenses de masse salariale +10 000€ (double direction passage contrat de 28h à 32 heures) report de factures exercices antérieurs 20 000€. Après projection il apparait un déficit structurel d'environ 33 800€. Il a été prévu pour 2023 de demander une subvention à la commune de 118 100€, maintien des subventions aux associations, poursuite actions CCAS (Chauffe citron, accompagnement public marginalisé, lien avec les partenaires et réseaux), développement des projets CME jardins partagés, parvenir à un Taux d'occupation de la résidence à 96%, demander a réajuster le prix de journée avec le département

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL

**OBJET : CCAS/FPA**  
Débat d'orientation  
budgétaire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
**Le Président,**  
**Christian Pradel**



DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE

Extrait du registre des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10 dont 2  
pouvoirs

L'an deux mil vingt et trois, le six février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRADEL Christian,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme MURE Christelle, Mme WESSE Béatrice

Absents

Mme DI STEFANO Annick excusée donne pouvoir à Mr GAUDON Daniel

Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice

Mme GONDARD Isabelle absente

Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY-POISOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique locale fixé par le décret numéro 2007-450 du 25 mars 2007

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputable au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le président propose au conseil d'administration la liste suivante :

**Compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

-Frais liés à l'organisation des fêtes locales et nationales

-Frais liés à l'organisation des fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil d'administration), avec bon d'achat, colis, carte cadeaux ; et animations musicales de ces temps

- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation du CCAS

- Frais liés aux manifestations culturelles, sportives et éducatives en lien avec le CCAS (décorations, inauguration, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...)

- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents du CCAS

-Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalité, de rencontre professionnelle entre délégations et collectivités, avec des professionnels ou associations, ...)

- Frais de restaurant entre membres du conseil d'administration et/ou agent (qui ne font pas l'objet d'un groupe de travail) Monsieur le président propose donc à l'assemblée d'affecter les frais d'organisation de ces diverses manifestations tels que décrits ci-dessus :

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Approuve la répartition des dépenses concernant les manifestations précitées induisant des dépenses imputables aux comptes 6232, tels que décrits ci-dessus.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois, an et heure

Que susdits

Et ont signé au registre

Les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

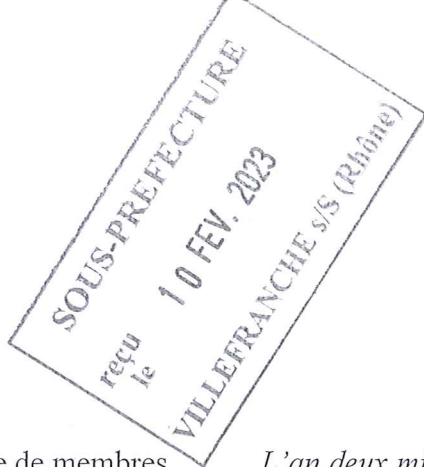
C. PRADEL

**OBJET : CCAS**

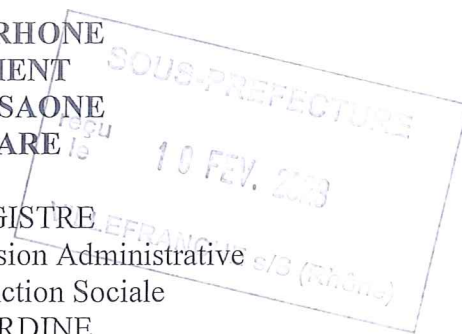
Précision sur  
imputation aux  
comptes 6232

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
**Le Président,**  
**Christian Pradel**





DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10 dont 2  
pouvoirs

*L'an deux mil vingt et trois, le six février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRADEL Christian,*

*Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme MURE Christelle, Mme WESSE Béatrice*

*Absents*

*Mme DI STEFANO Annick excusée donne pouvoir à Mr GAUDON Daniel*

*Mme FAVRE Marie Françoise excusée donne pouvoir à Mme WESSE Béatrice*

*Mme GONDARD Isabelle*

*Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY-POISOT*

**OBJET : CCAS  
Mutuelle communale**

Monsieur le Président expose à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale le contexte de la mise en place d'une mutuelle communale. Il s'agit d'une mutuelle avec différentes garanties proposées aux habitants de Vindry sur Turdine mis en place en octobre 2019. S'agissant du public concerné, cette mutuelle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes non-salariées, agricoles ou non agricoles. Une négociation tarifaire a été faite auprès de l'agence AXA afin de faire bénéficier d'un tarif préférentiel aux citoyens de la commune de Vindry sur Turdine. Il n'y a pas de participation financière de la part du CCAS. Les habitants doivent se présenter à l'agence AXA de Vindry sur Turdine pour faire une demande de devis et ainsi avoir une étude personnalisée. Mr le Président précise que plusieurs communes ont déjà mis ce dispositif en place notamment la commune historique de Les Olmes. Il convient de renouveler le contrat au titre du CCAS pour l'ensemble de la commune VINDRY SUR TURDINE

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Accepte la proposition d'AXA pour le renouvellement d'une offre promotionnelle de mutuelle communale sans coût pour le CCAS doc. Joint)

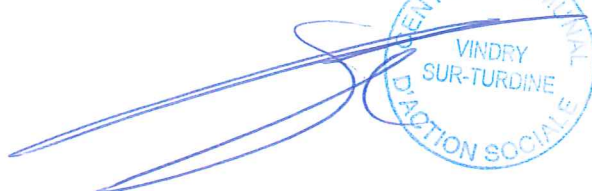
Autorise le Président à signer la convention.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture le  
Et publication le  
**Le Président,**  
**Christian Pradel**

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL



  
CENTRE COMMUNAL  
VINDRY  
SUR-TURDINE  
D'ACTION SOCIALE